

TARIFS ANNEXÉS

Tarif A.

OFFICIERS ET VEUVES D'OFFICIERS DE L'ARMÉE DE TERRE.

DÉSIGNATION DES GRADES	SUPPLÉMENT POUR LES PENSIONS LIQUIDÉES					
	par application de la loi du 25 juin 1861		par application de la loi du 11 avril 1831		par application des lois antérieures à 1831	
	Retraités	Veuves	Retraités	Veuves	Retraités	Veuves
Général de division.....	»	300	»	750	»	750
Intendant général inspecteur.....	»		»		»	
Général de brigade.....	»	250	»	350	»	350
Intendant militaire.....	»		»		»	
Médecin ou pharmacien inspecteur..	»		»		»	
Colonel.....	400	200	1.200	425	»	575
Sous-intendant militaire de 1re classe.					»	
Médecin ou pharmacien principal de 1re classe.....					»	
Lieutenant-colonel.....						
Sous-intendant militaire de 2e classe.						
Médecin ou pharmacien principal de 2e classe.....						
Officier principal d'administration..	375	485	975	365	»	515
Interprète principal.....					»	
Vétérinaire principal de 1re et 2e classe.....					»	
Officier d'administration greffier principal.....					»	
Chef de bataillon ou d'escadron ; major.						
Adjoint de 1re classe à l'intendance militaire.....						
Médecin ou pharmacien major de 1re classe.....						
Interprète de 1re classe de l'armée..	350	475	850	320	1.350	370
Officier d'administration comptable de 1re classe.....						
Interprète de 2e classe.....						
Vétérinaire en 1er.....						
Officier d'administration greffier de 1re classe.....						
Capitaine.....						
Adjoint de 2e classe à l'intendance militaire.....						
Médecin ou pharmacien major de 2e classe.....						
Officier d'administration de 2e classe.						
Garde d'artillerie principal de 1re classe	300	450	700	280	1.200	380
Contrôleur d'armes principal de 1re classe.....						
Adjoint du génie principal de 1re classe.....						
Garde principal de 1re classe des équipages militaires.....						
Officiers d'administration greffier de 2e classe.....						